

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 17 décembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 9 décembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

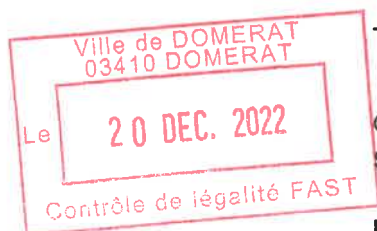
9 décembre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

20 décembre 2022

OBJET : Demandes de
subventions : déblocage
crédits réservés.

221217-06



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..
PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..
Mmes DELERIS..FAUCHARD..BERRUER..Mr LACAUX..Mme
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs
RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr
MALBET à Mme LESCURAT, Mme COULANGEON à Mr LIMOGES, Mr
LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr DUFLOUX, Mr
DELEAU à Mr RICHOUX.

Excusée : Mme BRUNET.



Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 20 décembre 2022)



Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 9 avril 2022 relative au vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

- Le comité des fêtes avec l'organisation du marché de Noël,
- L'association « Amitié Nature » avec l'organisation de la corrida de Noël,

ont réalisé les évènements annoncés lors de leur demande de subvention,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

- Le comité des fêtes : 1 650 €,
- L'association « Amitié Nature » : 1 000 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE le déblocage des crédits réservés conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 décembre 2022